

Le guide du Stagiaire

CGT Stagiaires de l'ENFiP - N°4

Premières affectations des Contrôleurs - stagiaires

Filière fiscale 2012 / 2013

SPÉCIAL

SOMMAIRE

- 2** Edito
- 3** Evolution des règles de gestion
- 4** Les modalités d'affectation
- 6** Les termes à connaître
- 7** La rédaction des voeux
- 8** Carte de France des mutations
2012 des contrôleurs
- 9** Liste des correspondants CGT
dans les directions
- 11** Déclaration des agents satisfaits
- 12** Les dates à connaître
- 13** Bulletin d'adhésion
- 14** La carrière des contrôleurs
- 15** Nos publications



Edito



Vous rentrez dans le “long” processus qui vous amènera à votre titularisation et votre premier poste en septembre 2013 : rédaction des demandes de premières affectations, publication du projet, réunion des CAP nationales, affectations (précédées de votre stage de 4 mois + 1 mois).

La qualité de rédaction des demandes de première affectation est primordiale pour avoir les meilleures chances d’obtenir satisfaction.

C’est pourquoi nous vous proposons ce guide pratique, destiné à vous apporter les renseignements essentiels dont vous aurez besoin pour rédiger au mieux votre demande.

Ces conseils pratiques ne dispensent pas de lire attentivement le “guide sur les premières affectations” distribué et commenté à l’ENFiP par le “bureau RH 2A” de la DGFIP. Cette publication syndicale n’a pour but que de pointer les points qui nous paraissent essentiels. Nous vous renverrons d’ailleurs aux pages précises du guide DG sur chaque sujet.

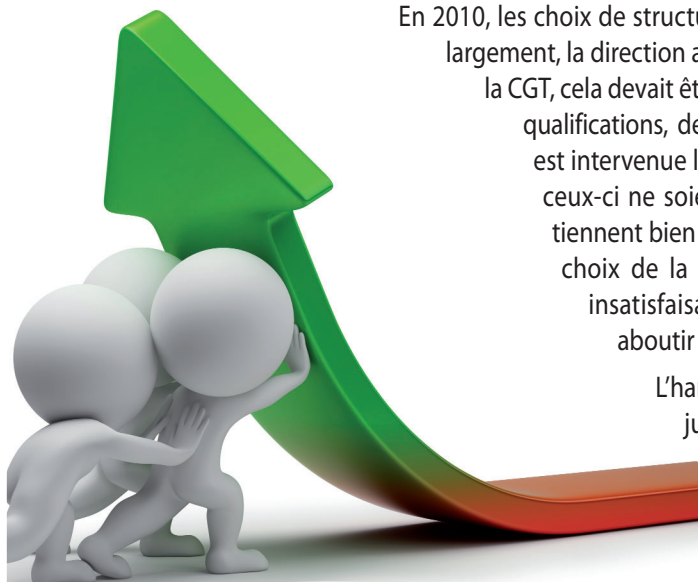
Ces conseils écrits ne dispensent surtout pas du contact avec les militants expérimentés et les élus de la CGT.

Durant toute la période de rédaction de votre demande, vous recevrez de nombreuses informations et aides :

- ✓ réunion explicative organisée à l’ENFiP par la DGFIP ;
- ✓ HMI spéciale de 2 h (mardi 8 janvier à Lyon et le mercredi 9 janvier à Noisy) où des élus de la CGT en CAP Nationale vous apporteront les précisions indispensables sur la rédaction des vœux, les affectations, le rôle et le fonctionnement des CAP ;
- ✓ Permanences quotidiennes de la CGT à l’ENFiP du 7 janvier au 1er février 2013.

Avant votre départ en stage pratique en mai 2013, vous recevrez un nouveau guide pratique de la CGT destiné à vous apporter tous les renseignements dont vous aurez besoin pendant le stage (notamment les aides pratiques à l’installation) et au moment de la parution du mouvement d’affectation.

Des règles de gestion en évolution



En 2010, les choix de structuration de la DGFIP ayant été faits et leur mise en place entamée largement, la direction a ensuite ouvert le dossier de la fusion des statuts particuliers. Pour la CGT, cela devait être l'occasion de prendre en compte dans la carrière: l'évolution des qualifications, des missions et de leurs conditions d'exercice. C'est dans ce but qu'elle est intervenue lors des différents groupes de travail sur les statuts, avec l'idée que ceux-ci ne soient pas une simple déclinaison des statuts généraux mais qu'ils tiennent bien compte de la réalité de la DGFIP. Cela n'a pas été complètement le choix de la direction. Pour la CGT, le contenu des statuts reste donc très insatisfaisant et elle continuera à porter par la suite ses propositions pour aboutir à leur amélioration.

L'harmonisation des règles de gestion, dont l'examen a commencé en juin 2010, est un dossier essentiel pour la CGT Finances Publiques. Tout simplement car il est au cœur de la vie de chacun d'entre nous à la DGFIP, qu'il touche à notre quotidien, à l'avenir de nos droits et garanties et de nos carrières (gestion individuelle, promotion, mutation, notation, recrutement et formation, rémunération...).

De façon pratique, alors que les statuts particuliers s'appliquent au 1/9/2011, le cycle de réunions sur les règles de gestion n'est pas clos. En avril 2011, après neuf mois de discussions avec les syndicats, la direction générale a acté les grands principes du « régime cible », qui fixent les nouvelles règles pour les mutations, les recrutements et concours, les promotions, la formation.

Une période transitoire va donc s'ouvrir durant laquelle les agents seront gérés, notamment pour les mutations, sur la base des règles de leur ancienne filière (Impôts ou Trésor). Progressivement, les nouvelles règles communes seront intégrées.

La CGT poursuivra donc son action pour que les revendications des personnels puissent aboutir et que les règles soient encore et toujours améliorées.

DES RÈGLES DE MUTATION EN ÉVOLUTION

A l'ouverture du cycle de rencontres sur les règles de mutation le 8 septembre 2010, l'administration a indiqué sa volonté de créer des règles lisibles en partant de l'existant et des acquis des personnels.

Elle a donc présenté aux organisations syndicales ses grands principes en vue de construire le système cible :

- ▶ Le nouveau système d'élaboration des mouvements de mutation doit permettre de satisfaire la demande de mobilité géographique et/ou fonctionnelle des agents et de répartir au mieux les effectifs sur tout le territoire.
- ▶ Il s'appuie sur trois éléments fondamentaux déjà lisibles et connus par les agents : l'ancienneté, la précision géographique et la prise en compte de la diversité des métiers.

La direction générale a proposé dans un second temps un dispositif de convergence qui vise à permettre aux agents d'avancer vers le système cible (règles de mutation entièrement communes à tous les agents) avec une certaine progressivité. L'objectif est que les agents puissent s'approprier pleinement les nouvelles règles de mutation, tout en leur assurant la prise en compte d'acquis au regard de leur situation individuelle et des modalités actuelles de promotion.

Le dispositif de convergence débutera pour le cycle 2012 sur une période allant au moins jusqu'en 2014 et selon des modalités différentes selon les catégories. L'administration avait annoncé, que durant cette période certaines dispositions nouvelles pourraient être immédiatement appliquées, mais il s'avère que l'absence de moyens suffisants la rend tributaire des outils informatiques.

En 2012, les mouvements de mutation vont rester organisés par filière selon leurs modalités propres en fonction d'instructions spécifiques.

Les modalités d'affectation

Principes d'affectation

1. Vous serez affectés dans le cadre du **mouvement général de mutation des contrôleurs titulaires**
2. Votre affectation nationale sera prononcée : à la direction (en général il s'agit du département), à la résidence (ville d'implantation des services de la direction générale des Finances Publiques-filière fiscale) et à la spécialité ou à la structure.
3. Ensuite, l'affectation sera affinée dans le cadre du **mouvement local** de votre direction, qui vous affectera sur un poste déterminé, ou vous demandera normalement d'émettre des souhaits si vous êtes affectés ALD.

A savoir !

Rapprochements

Les stagiaires bénéficiant de la priorité pour rapprochement seront obligatoirement affectés «A.L.D sans résidence*» ou «E.D.R.A sans résidence*», ce qui signifie qu'ils ne seront pas obligatoirement affectés sur un poste correspondant à leur spécialité.

Pour ces agents, la résidence définitive sera connue à l'issue du mouvement local du département (généralement en juillet).

* cf. termes à connaître p. 7

CLASSEMENT DES DEMANDES

Les demandes sont interclassées en fonction de l'ancienneté administrative recalculée dans le nouveau grade. Les stagiaires en première affectation concourent avec les titulaires.

A ancienneté administrative identiques les candidats seront départagés par le numéro d'ancienneté.

Les stagiaires ne bénéficiant d'aucune reprise d'ancienneté figureront en fin de classement. A ancienneté égale ils seront départagés entre eux sur la base du rang de classement au concours d'entrée à l'ENFiP.

SITUATION DE FAMILLE

La date à retenir pour apprécier la situation familiale est : **le 1^{er} mars 2013**

Cette date vaut pour la prise en compte de votre situation. S'agissant de la prise en compte de la date de séparation en cas de demande de rapprochement, celle-ci peut-être appréciée jusqu'à la fin des débats en CAP Nationale de mutation. En cas de séparation " certaine " mais avec effet ultérieur jusqu'au 31 décembre 2013, les demandes sont examinées.

Les couples pacsés et les concubins sont assimilés aux couples mariés.

Attention ! L'administration demande des justificatifs d'imposition commune pour les PACSés de l'année. Outre qu'il est souvent difficile d'obtenir ces documents (situation de double résidence,...), il nous semble anormal que l'administration se permette de juger de la validité d'un acte juridique (le PACS) ! Nous suivrons ces dossiers particulièrement.

RAPPROCHEMENT D'EPOUX OU FAMILIAL

(pages 13 à 19 du Guide DG)

La séparation doit résulter de contraintes professionnelles

Il concerne les stagiaires souhaitant se rapprocher de leur conjoint, partenaire de pacs, concubin, ex-conjoint (ayant le ou les enfants à charge), ou d'un soutien de famille susceptible de leur apporter une aide matérielle et/ou morale (attention cette situation concerne uniquement les agents seuls ayant un ou plusieurs enfants à charge. **Elle ne concerne pas les cas où le stagiaire lui-même souhaite apporter une aide à un parent**).

La séparation doit être effective au 1^{er} mars 2013, ou au dernier jour des débats en C.A.P. du mouvement général ou au 31 décembre 2013.

C'est à l'agent de préciser son choix pour la priorité : sur le département d'exercice du conjoint, ou sur le département de la résidence principale s'il est limitrophe de celui dans lequel le conjoint exerce. Pour le rapprochement familial, la priorité s'exerce sur **le département** où réside le soutien de famille.

A l'intérieur de la région Ile-de-France, la priorité pourra s'exercer sur le département du domicile, même s'il n'est pas limitrophe du département d'exercice du conjoint.



Les modalités d'affectation

A savoir !

JUSTIFICATIFS A FOURNIR

Pour toutes les demandes de priorité, vous devrez fournir tous les justificatifs : ne les oubliez pas, sous peine de voir votre demande rejetée.

Les justificatifs à l'appui de la demande sont à produire même si le service des ressources humaines de l'ENFiP les a déjà !



IMPORTANT

Demandes liées

Si vous souhaitez faire une demande liée, prenez contact auprès d'un élu ou d'un militant de la CGT afin de vous faire aider.

PRIORITE POUR RAPPROCHEMENT INTERNE

Cette priorité permet l'accès à une résidence au sein du département sollicité au titre du rapprochement externe.

Cette résidence peut être :

- celle du domicile principal ou du lieu d'exercice du conjoint ;
- la résidence du département la plus proche du domicile ou du lieu d'exercice du conjoint qui peut être située dans un département limitrophe.

Sachez que 50 % des affectations dans un département sont réservées aux agents bénéficiant d'un rapprochement et que le premier poste vacant sera pourvu par un rapprochement (exemple : si le département offre 3 postes, le 1^{er} et le 3^{ème} postes sont accessibles au titre du rapprochement).

Pour bénéficier de cette priorité, vous devez cocher la case correspondante de la fiche "75 ST" (priorité pour rapprochement), et la case précise correspondant à votre situation. Vous pouvez aussi cocher la case "y compris sur EDRA".

Pour bénéficier du rapprochement interne vous devez indiquer la résidence que vous souhaitez.

Nous vous conseillons de mettre les vœux de rapprochement après vos demandes de vœux sur des postes fixes, puisque les demandes sont examinées dans l'ordre et que le vœu – rapprochement- équivaut à ALD département.

PRIORITE LIÉE A UN HANDICAP

(pages 20 et 21 du Guide DG)

Attention, cette priorité ne concerne pas les contrôleurs stagiaires contractuels handicapés. Pour eux, il n'y a pas de demande d'affectation à déposer puisque celle-ci est indiquée dans leur contrat.

La priorité pour les agents recrutés par voie de concours concerne :

✓ les stagiaires handicapés, dont le handicap est égal ou supérieur à 80 %. La priorité ne s'applique qu'à un seul département sur lequel vous serez affecté "ALD ". Les stagiaires dont le handicap est supérieur à 80% bénéficient de la priorité sur la résidence de leur choix (Priorité absolue).

✓ les stagiaires souhaitant se rapprocher d'un enfant handicapé nécessitant des soins dans un établissement adapté (l'enfant doit être titulaire d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %) ;

Vous devez, pour bénéficier de cette priorité, cocher le cadre correspondant de la "fiche 75 ST".

Seule la première demande de priorité est de plein droit. Les éventuelles demandes suivantes feront l'objet d'un débat en CAP.

DEMANDE LIEE

(pages 22 et 23 du Guide DG)

Le principe : Vous pouvez lier votre demande avec celle d'un autre agent de la DGFIP (stagiaire ou titulaire), quelle que soit sa catégorie, pour obtenir ensemble un département ou une résidence. Il n'y a pas de demande liée possible avec un agent d'une autre administration que la DGFIP. Toutefois la problématique du calendrier des CAP, empêche certaines mutations liées entre différentes catégories (ex : les contrôleurs stagiaires de la filière gestion publique sont déjà affectés).

Sachez cependant que le fait de lier votre demande ne donne lieu à l'obtention d'aucune priorité, et que le rang de classement retenu pour les vœux liés est celui du moins bien classé.

Les termes à connaître



A savoir !

RÔLE DE LA CAP NATIONALE ET DES ÉLUS CGT

Le mouvement de première affectation est soumis à la CAP nationale. Lors de celle-ci les élus de la CGT s'assurent du respect des règles, défendent les dossiers que vous leur confiez et essaient de résoudre les "cas personnels ou familiaux" graves.

Aussi, les affectations publiées dans le cadre du projet peuvent donc être modifiées "en cascade" suite à la CAPN (c'est-à-dire pour tous les candidats, que leur cas ait été évoqué ou non.). Cette cascade ne peut être que positive : vous pourrez éventuellement obtenir un vœu mieux classé dans votre liste, jamais un vœu moins bien classé.

En conséquence, si vous êtes satisfait de votre affectation à la publication du projet et que vous ne souhaitez pas voir votre affectation modifiée au cours de la CAPN, informez (à l'aide du modèle page 28 du guide DG ou page 11 de ce guide) :

► les élus de la CGT
(fax : 01.55.82.80.66)

► et la Direction générale
(Bureau RH-2A pole B teledoc 826
Télécopie : 01 53 18 95 34).

☛ (voir aussi pages 7 et 8 du Guide DG)

A.L.D. (A La Disposition du Directeur)

Vous êtes affectés sur un département (ALD sans résidence), le directeur peut vous déplacer où il veut et quand bon lui semble sur le département, en fonction des besoins des services. Vous n'avez aucune garantie de maintien sur votre première résidence d'affectation.

Vous pouvez aussi être affecté sur une résidence (ALD à la résidence de...). Dans ce cas, vous pouvez être déplacé uniquement sur la résidence.

En pratique, dans certains départements, la direction vous demandera de remplir une "fiche de souhaits", qui sera examinée en CAP Locale, mais celle-ci n'a qu'un caractère indicatif et certains directeurs n'en tiennent pas forcément compte.

Dans de nombreux départements, les représentants de la CGT se battent pour que les vœux émis de manière purement indicative soient pris en compte et pour obtenir un maximum de maintien à résidence.

E.D.R.A. (Echelon Départemental de Renfort et d'Assistance)

Vous êtes affectés sur une structure de renfort dont la mission consiste à remplacer les absences prolongées ou à renforcer certains services en difficulté (remplacement d'agent en congé formation, congé maternité...) ou en création.

Il n'existe plus dorénavant d'EDRA résidence. Tous les EDRA sont affectés "EDRA sans résidence" au département (ou à la direction pour Paris intra muros).

Contrairement à l'affectation A.L.D., la mission est définie pour une durée déterminée et est susceptible d'ouvrir droit à un régime indemnitaire spécifique, compte-tenu des sujétions particulières. Elle suppose en général une mobilité plus importante sur les postes que l'affectation ALD.

AGORA "mutations"

Ce logiciel, qui donne accès au référentiel de tous les emplois de contrôleurs implantés à la DGFIP, est le logiciel que les titulaires utilisent pour leur mutation.

Vous devrez choisir : "Mouvement des contrôleurs".

Le logiciel AGORA est implanté sur les ordinateurs de l'ENFiP. Il est très long d'utilisation, et la campagne des 1ères affectations des contrôleurs stagiaires est très courte (du 18 décembre 2012 date non définie au moment de la publication de ce guide) : **ne vous y prenez pas au dernier moment pour faire votre fiche de 1ère affectation.**

La rédaction des vœux



IMPORTANT

Confiez le double de votre fiche de vœux en version PDF (accompagnée de tous les justificatifs) aux élus de la CGT.

Indiquez un numéro de téléphone portable pour que nous puissions vous joindre facilement.

Afin d'optimiser vos chances d'accéder à un département, pensez à demander toutes les structures implantées.

Joignez systématiquement tous les justificatifs de votre situation.

Liste des justificatifs à bien lire pages 15 et 16 du guide DG.

CONSEILS POUR LA REDACTION

La qualité de la rédaction de vos demandes est PRIMORDIALE pour créer les meilleures chances d'obtenir satisfaction dans vos choix (géographique ou spécialité). D'où l'importance de demander conseil aux militants de la CGT et aux élus en CAP Nationale.

Vous pouvez demander (voir pages 9 et 10 du guide DG) :

Fiscalité personnelle	Fiscalité professionnelle
FIPER : CDI, FI, SIP, CDIF	FIPRO : SIE, ICE,BDV, PRS, BCR
SIPIE - DIRECTION - HYPOTHEQUES - EDRA - SISA (DiSI) - ALD	

Les réformes de structure (fusion et création de la DGFIP ou encore poursuite des réformes en cours dans les ex filières Impôts-Trésor) génèrent beaucoup de difficultés dans les services et ont des conséquences importantes sur l'affectation des contrôleurs stagiaires (par exemple, la mise en place progressive des SIP et des pôles de compétence (ICE, recouvrement forcé...), PTGC, PELP (en matière de missions foncières)...

N'oubliez pas non plus les directions nationales ou spécialisées (DVNI, DNVSF, DNEF, DRESG, DIRCOFI).

Concernant les cas suivants, reportez vous à l'instruction : postes sur appel de candidature (DG, ENFiP et interrégion), incompatibilité (lié à l'activité professionnelle d'un proche ou à l'exercice d'un mandat électif – voir page 11 du guide DG).

Les vœux que vous avez exprimés seront examinés selon l'ordre dans lequel vous les avez formulés. Attention, si aucun d'entre eux ne peut être satisfait, vous serez affectés sur un poste resté vacant. Nous vous conseillons d'ELARGIR VOTRE DEMANDE, y compris sur des vœux ALD et EDRA , afin d'éviter une affectation d'office. En 2009 il y a eu 42 affectations d'office, en 2010, 32 et en 2011, 29.

Cependant, élargir ne signifie pas demander n'importe quoi : ne demandez jamais une résidence que vous ne souhaitez pas obtenir ou qui vous mettrait dans une situation problématique.

Affectations des contrôleurs 2011/2012

ATTENTION ! Ces informations, fournies à titre indicatif, sont une "photo instantanée" du mouvement 2012. Mais le mouvement 2013 sera sensiblement différent, puisqu'il sera établi en fonction des demandes que vous allez formuler et des possibilités d'affectations dans chaque structure.

Affectations des contrôleurs 2011/2012

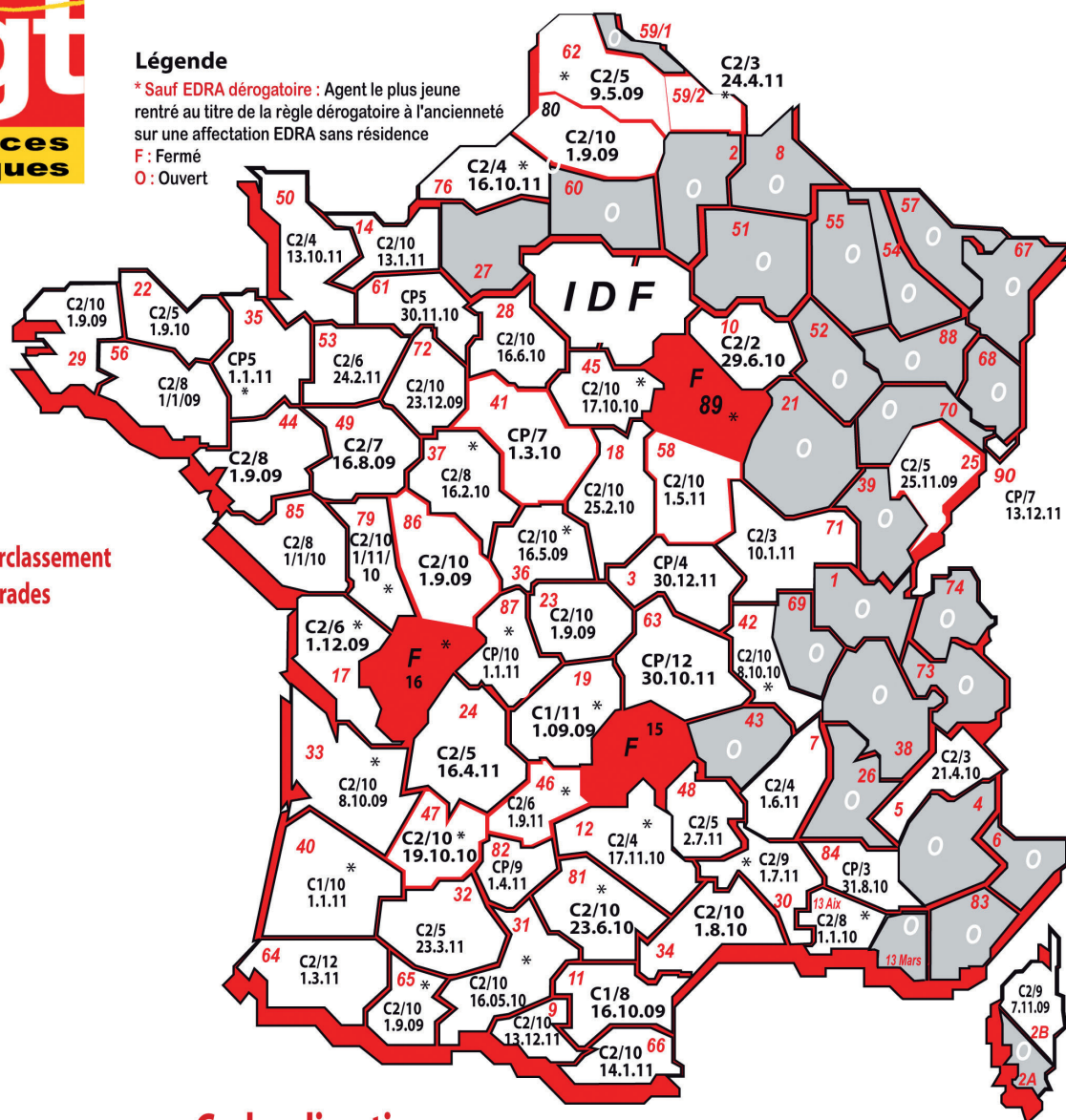
Mouvement général définitif de catégorie B au 01/09/2012 Filière Fiscale



Légende

* Sauf EDRA dérogatoire : Agent le plus jeune rentré au titre de la règle dérogatoire à l'ancienneté sur une affectation EDRA sans résidence

F : Fermé
O : Ouvert



Grille d'interclassement des grades

CP11ème
CP 10ème
CP 9ème
C 3ème
CP 8ème
C1 12ème
C2 13ème
CP 7ème
C1 11ème
C2 12ème
CP 6ème
C1 10ème
C2 11ème
CP 5ème
C1 9ème
C2 10ème
CP 4ème
C1 8ème
C2 9ème
CP 3ème
C1 7ème
C2 8ème
CP 2ème
C1 6ème
C2 7ème
CP 1er
C1 5ème
C2 6ème
C1 4ème
C2 5ème
C1 3ème
C2 4ème
C1 2ème
C1 1er
C2 3ème
C2 2ème
C2 1er

Codes directions

971 Guadeloupe : Originaire C2/10 2.10.10
972 Martinique : Originaire CP/6 1.10.11
973 Guyane : Fermé
974 Réunion : C2/10 1.11.10 Originaire

754 Paris Centre : C2/4 19.7.10
755 Paris Est : C2/4 14.3.11
756 Paris Nord : Ouvert
757 Paris Ouest : C2/3 10.7.10
758 Paris Sud : C2/5 4.12.09

77 Seine-et-Marne : C2/5 1.9.09
78 Yvelines : C2/1 16.7.11
91 Essonne : CP/3 31.12.10 *
921 Hts-de-Seine Nord : C2/1 15.7.11
922 Hts-de-Seine Sud : C2/1 3.6.11
93 Seine-Saint-Denis : Ouvert
94 Val-de-Marne : C2/3 6.10.10
95 Val-d'Oise : Ouvert

D13 DiSI Sud Est : C2/10 16.7.10
D33 DiSI Sud Ouest : C1/9 8.6.10
D44 DiSI Ouest : C2/10 1.9.09
D59 DiSI Nord : Fermé
D63 DiSI Centre : Fermé
D67 DiSI Est : Fermé
D69 DiSI Rhône Alpes : C1/7 1.7.11
D77 DiSI Paris Champagne : Fermé
D78 DiSI Paris Normandie : C2/9 13.6.09

B 21 DSIP : C2/8 1.9.11
B 31 DRESG : C2/1 19.4.11
A 15 SNDN : C2/10 1.1.10
A20 DVNI : C2/2 1.8.10
A35 DNVSF : C2/5 22.3.11
A40 DNEF : C2/3 19.5.10
A 45 DGE : C2/2 1.9.10
A 50 : Impôts Service : Ouvert
A55 ENFIP : C2/3 14.10.10

R 13 DCF Sud Est : C1/8 1.3.10
R 31 DCF Sud Pyr : CP/6 22.3.10
R 33 DCF Sud Ouest : CP/3 21.4.10
R 35 DCF Ouest : C2/8 26.9.09
R 45 DCF Centre : CP/9 1.4.09
R 54 DCF Est : C2/2 10.7.11
R 59 DCF Nord : Fermé
R 69 DCF Rh Alpes Bourg. : C2/4 1.5.10

B 11 DCF IDF Est : C2/2 10.6.10
B 12 DCF IDF Ouest : C2/4 1.11.11

Montreuil, 3 juillet 2012

Liste des secrétaires de sections

01	BRUCHON François	- Tél : 04 74 45 77 20 - Secrétares-adjoints : CHEVALIER Françoise - Tél : 04 74 45 68 00 - FOGNINI Eric - Tél : 04 74 81 92 14
02	BOREL Marie-Pierre	- Tél : 03.23.76.49.64 - Secrétaire-adjointe : MOREAU Patricia - Tél : 03 20 20 11 47
03	DUFOUR Patrick	- Tél : 04 70 30 85 13 MATHEVET Véronique - Tél : 04 70 99 01 14
04	SAMANNI André	- Tél : 04.92.62.64.85 - Secrétaire-adjoint : BUNAND Pascal - Tél : 04 92 61 61 52
05	GHIO Nathalie	- Tél : 04.92.40.16.64
06	GIRARD-PAGOLA Odile	- Tél : 04.92.93.77.22 - Secrétaire-adjoint : COVILI Thierry - Tél : 04 97 03 31 50
07	BACHELET Véronique	- Tél : 04.75.66.12.00 - Secrétaire-adjointe : PILLAS Anne-Marie - Tél : 04 75 66 12 00
08	GRAVIER Stéphane	- Tél : 03.24.27.76.20 - Secrétaire-adjoint : CANAUX Patrick - Tél : 03 24 27 76 22
09	FOUCHOU LAPEYRADE Stéphane	- Tél : 05 61 02 33 18 - Secrétaire-adjointe : BEZARD Sandrine - Tél : 05.61.65.15.32
10	HEYRMAN Louis	- Tél : 03.25.71.27.43
11	Co-secrétaires : JEUDY François	- Tél : 04.68.32.87.72 / Fabrice COUCURON - Tél : 04 68 74 62 19 / DENIS Corinne Tél :04 68 40 02 89 / CUVELIER Sandra Tél :04 68 77 44 44
12	BAGAGE alain	- Tél : 05.65.44.02.05 - Secrétaire-adjoint : CHARLES Eric - Tél : 05 65 77 85 15
13	Co-secrétaires : LARRIVEE Frédéric	- Tél : 04.91.17.92.06 ou 91.96 - LAGET Philippe - Tél : 04.91.17.97.67 - SANTELLI Patrice - Tél : 04.42.37.67.60
14	DEVAUX Alain	- Tél : 02.31.66.42.29
15	Co-secrétaires : BESSON-BRILLANT Claudette	- Tél : 04.71.43.45.66 - FRIAA Sylvie Tél : 04 71 43 45 60 - HINDERSCHID Daniel - Tél : 04.71.64.27.42
16	Co-secrétaires : BERNARDIN Jean-Claude	- Tél : 05.45.97.57.85 -HANON Reynald - Tél : 05 45 97 57 29 - THUILLIER Emmanuelle - Tél : 0545228645
17	BUFFETEAU Roger	- Tél : 05.46.27.61.98 - BORGNET Jean-Pierre- Tél : 04 91 49 90 65 - GROBEY Line- Tél : 02 51 50 11 06 - LEBRUN Chantal- Tél : 05 46 27 61 08 -
18	TESSIER Gillette	- Tél : 02.48.27.18.12 - Secrétares-adjoints : MILLERIOUX Christian Equipe de Renfort - QUINTANA Aurélien - Tél : 02 48 27 17 26
19	GRANET Pascal	- Tél : 05.55.21.80.49
20A	Co-secrétaires : PAOLINI Catherine	Tél : 04.95.23.51.50
20B	Co-secrétaires : RIOLACCI Francis	- Tél : 04.95.30.46.34 - BATTESTINI Jean Pierre - Tél : 04.95.32.94.41
21	Co-secrétaires : BERREUR Florence	- Tél : 03.80.28.07.17- BOURDIN Arnaud - Tél : 03 80 28 29 67
22	GILBERT Jean-Michel	- Tél : 02.96.01.43.55 - Secrétaire-adjoint : HERVE Johann - Tél : 02 96 26 79 03
23	Co-secrétaires : DERET Cyril	- Tél : 05.55.51.13.50 - MADEC Philippe - Tél :05.55.51.37.77
24	MEDOUT Stéphane	- Tél : 05.53.03.36.78
25	JOURNOT Ghislaine	- Tél : 03.81.65.65.75
26	PLANEL François	- Tél : 04.75.79.50.21
27	TALARD Arnaud	- Tél : 02 32 46 76 37 - Secrétares-adjoints : OGNIER Frédéric -Tél :02 32 46 76 22 - GUIGNARD Sylvie - Tél : 0232 24 89 61
28	DUCASSE Thierry	- Tél : 02 37 18 70 87
29	CAM Jean Paul	- Tél : 02.98.00.91.29
30	VIGNAL Didier	- Tél : 04 66 87 60 75 Secrétares-adjoints : REUS Alec Tél : 04 66 36 55 92 - BENOIT Cyril Tél : 04 66 39 11 78
31	BEAUDOIN Boris	- Tél : 06 08 77 36 44
32	ROLLIN Jean	- Tél : 05.62.61.50.46
33	Co-secrétaires : FICHOT Marie-Hélène	- Tél : 05.56.90.78.96 ; SANCHEZ Yves - Tél : 05.56.24.81.52
DIRCOFI Sud-Ouest - GALLAND Hubert - Tél : 05.57.81.07.56		
CSI Bordeaux - DEUDON Vincent - Tél : 04.56.24.80.80		
34	DURAND Anne-Marie	- Tél : 04.67.15.80.93
35	Co-secrétaires : COUVERT Hervé	- Tél : 02.99.65.71.78 / STEPHAN Jacques – Tél : 02.23.44.07.18
36	BASCOULERGUE Eric	- Tél : 02.54.53.16.35 - Secrétaire-adjoint : GUILLERET Philippe - Tél : 02 54 34 54 21
37	MARCHENOIR Fabrice	- Tél : 02.47.47.47.47 - Secrétares-adjoints : DABOUIS Régis - Tél : 02 47 21 74 40 - URGON France - Tél : 02.47.58.50.40 - GESSIER Sylvain - LE NEZET Ronan - POUPEAU Réjane -
38	CGT Finances Publiques - Secrétares : Isère - Section Nord	REMILLET Jacqueline - Tél : 04 74 85 79 99 / PORTERIE Sylvie - Tél : 04 74 96 06 13
39	VACHE Jean-Marc	- Tél : 03.84.43.46.55
40	DECORE Bernard	- Tél : 05.58.56.63.56
41	ROGER Vincent	- Tél : 02.54.55.70.48 - Secrétaire-adjointe : CORDAT Line - Tél : 02 54 55 70 58
42	Co-secrétaires : GAUTHIER Sylvie	- Tél : 04.77.81.87.00 - MATHIAS Annie - Tél : 04.77.47.86.47
43	TRESCARTE Georges	- Tél : 04.71.09.83.76 - Secrétaire-adjointe : COSTE Mauricette - Tél : 04 71 77 80 75
44	MAINGUY Franck	- Tél : 02.51.12.81.87
CSI Nantes - JASPART François - Tél : 02.40.18.43.59		
45	RODRIGUES Patricia	- Tél : 02.38.42.55.14 - PONSON LIGER Francine Tél : 02.38.30.73.01
46	DICHAMP Jean-François	- Tél : 05.65.20.62.27 - Secrétaire-adjoint : BOURGEOIS Fabrice - Tél :05 65 31 40 20
47	MOLINIER Pierre	- Tél : 05.53.69.19.38 - Secrétaire-adjoint : SOTTIL Gilbert Tél : 05 53 77 51 51
48	MARTIN Claude	- Tél : 04.66.65.78.23
49	Co-secrétaires : BELLANGER Philippe	- Tél : 02.41.94.61.20 - BURBAN Marie-Andrée - Tél : 02.41.74.51.63
50	HOUDRIL Bertrand	- Tél : 02.33.76.66.42
51	TILLIER Cécile	- Tél : 03.26.69.09.56 - Secrétares-adjoints : TENOT Carole - Tél :03 26 69 53 00 - MARQUIS Sébastien - Tél : 03.26.68.78.76
CSI Reims - ROMAGNY Béatrice - Tél : 03.26.77.11.49		
52	KUSAK Brigitte	- Tél : 03.25.94.49.05
53	HUARD Alain	- Tél : 02.43.49.69.68
54	SCHWENKER Hubert	- Tél : 03.83.85.46.06
DIRCOFI Est - BERARD Didier - Tél : 03-83-93-25-50		
55	UNTEREINER Frédéric	- Tél : 03.29.79.50.20
56	RISSEL Christophe	- Tél : 02.97.02.80.38 - Secrétares-adjointes : MAIGNAN Marie-Annick - Tél : 02.97.24.05.31 - LE CLOEREC Anouk - Tél : 02 97 01 51 91
57	NASIENNAK Nathalie	- Tél : 03.87.34.77.39 - Secrétaire-adjointe : BOHN Sylvie - Tél : 03.87.38.69.15
58	JOLLIET Alain	- Tél : 03.86.68.49.98 Secrétaire-adjointe : GUSO Mireille - Tél : 03.86.71.96.00
CSI Nevers - BARRE Luc - Tél : 03.86.71.91.38		

Liste des secrétaires de sections

59	Nord	PERIN Laurent	Tél. : 06 89 35 20 37	Secrétaire Nord Valenciennes	BASSEUX Christine	Tél. : 03.27.14.65.62	Secrétaires-adjoints Nord Valenciennes	MORIN Ludovic	DEFOSSEZ Philippe
Secrétaires Lille et environs : WICKE Mickaël - Tél. : 03.20.95.63.75 - MASSIET Yannick - Tél. : 08 10 01 20 09/03 27 14 66 56									
DIRCOFI Nord - PLANQUE Emmanuelle - Tél. : 03.20.15.40.66									
CSI Lille - CAILLEAUX Jean-Jacques - Tél. : 03.20.15.40.40									
60	ARTEAUD-MEDINA Marielle			Tél. : 03 44 64 43 14	Secrétaires-adjoints	MARCHAND Annick	Tél. : 03 44 52 39 55	DEBEAUSSART Jean	Tél. : 03.44.79.55.59
61	OESINGER Jean-Jacques - Tél. : 02.33.32.71.33								
62	STAWSKI Patrice			Tél. : 03.21.08.12.92	Secrétaires-adjoints	DEBOMY Bruno	Tél. : 03.21.64.47.00	GARRET Evelyne	Tél. : 03.21.51.91.91
63	DULCIRE Christophe			Tél. : 04.73.43.81.33	Secrétaires-adjoints	DOPLAT Colette	Tél. : 04.73.29.75.00	FABRE Daniel	Tél. : 04 73 43 20 05
CSI Clermont - BALDO Pascale - Tél. : 04.73.98.30.26									
64	SEGUIER Anne - Tél. : 05.59.82.24.58								
65	ESTRADE Alain			Tél. : 05.62.44.40.26	Secrétaire-adjoint	DURAND Pierre	Tél. : 05 62 44 60 37		
66	GENTILLEAU Bernard			Tél. : 04.68.96.60.35	OLIVE Marc	Tél. : 04 .68.34.62.04			
67	BORDENADE Thierry			Tél. : 03.88.41.56.00	Secrétaires-adjoints	CHAIRON Jean-Michel	Tél. : 03.88.00.62.73	BASTIAN Michel	Tél. : 03 88 53 26 26
68	SCHNEIDER Thomas			Tél. : 03.89.33.32.97	Secrétaire-adjoint	MICHALAK Jean-Marc	Tél. : 03 89 24 85 13		
69	KRANZ Claude			Tél. : 06.89.59.52.18	Secrétaire-adjoint	CARRE Bernard	Tél. : 04.37.91.89.20		
CSI Lyon - CHAUMONT Jacqueline - Tél. : 04.72.78.14.00									
DIRCOFI Rhône Alpes Bourgogne - DURAND Jean-Marc - Tél. : 04.75.79.50.10									
70	ATHIMON Kolette - Tél. : 03.84.62.41.18								
71	BERTHOD Nadine			Tél. : 03.85.72.70.15	BADEY Pierre	Tél. : 03.85.67.42.25			
72	AUBRY Thierry - Tél. : 02.43.83.82.07								
73	SCALZOLARO Yves			Tél. : 04.79.22.85.32	Secrétaire-adjoint	WILKOWSKY Claudine	Tél. : 04.79.71.87.74		
74	Co-secrétaires : DUJARDIN Anne-Marie			Tél. : 04.50.51.84.22	VINCLAIRE Serge	Tél. : 04.50.69.36.32			
75	CRASTE Philippe			Tél. : 01.49.23.66.07	Secrétaires-adjoints	MARTINE Catherine	Tél. : 01 44 86 99 66		
TGAP - CATALA Alain Tél. : 01.44.61.23.33									
DI	MOLINIE Robert - Tél. : 01.49.20.55.18								
CENTRALE - DESBROUSSES Jérôme - Tél. : 01.57.33.68.49									
DSIP	HENRICH Serge - Tél. : 01.53.27.42.72								
76	RICHER Jacques			Tél. : 06.30.31.32.38	Secrétaire-adjoint	TAVERNIER Fabrice	Tél. : 02 32 18 91 35		
77	LE DALLIC Hervé			Tél. : 01 64 35 21 24 ou 28	Secrétaire-adjoint	ILLY JEAN-LUC	Tél. : 01 64 04 51 19		
CSI Nemours - RISACHER Michel - Tél. : 01.60.51.50.71									
78	GOUDERCOURT CLEMENT Corinne			Tél. : 01.30.97.45.13	BRELEURLucien	Tél. : 01.30.84.58.43			
79	Co-secrétaires : JEZEQUEL Yann			Tél. : 05 49 09 29 05	ZAPATA David	Tél. : 05 49 09 19 71			
80	ROUSSEL Valérie			Tél. : 03 22 71 42 32	Secrétaires-adjoints	PARMENTIER Michèle	Tél. : 03.22.46.86.52	LOBJEOIS Frédérique	Tél. : 03 22 71 42 42
CSI Amiens - LEROY Jacky - Tél. : 03.22.54.29.80									
81	BOUYGUES Sophie - Tél. : 05.63.48.89.53								
82	STAROPOLI Eric - Tél. : 05.63.21.57.14								
83	MARTINEZ Françoise - Tél. : 04.94.22.82.65								
84	SOTTET Frédéric			Tél. : 04 90 27 70 39	Secrétaires-adjoints	DEGEILH Gilbert	Tél. : 04 32 76 83 67	DALINO Pierre-Yves	Tél. : 04 90 27 73 49
85	BATY Dominique			Tél. : 02.51.45.11.28	DUCARME Patrick	Tél. : 02.51.49.54.36			
86	TRUFLANDIER Christine			Tél. : 05.49.37.05.27	Secrétaire-adjoint	DUPUY Vincent	Tél. : 05 49 38 37 15		
CSI Poitiers - ALBERT Nadège - Tél. : 05.49.44.82.50									
Direction des Créances Spéciales du Trésor - OLIVER Sylvie - Tél. : 05.49.02.94.32									
87	PEYRICHOUT Lydie			Tél. : 05.55.45.68.90	Secrétaire-adjoint	VIGNAUD Jean-Claude	Tél. : 05.55.34.37.39		
88	CAMUS Eric - Tél. : 03.29.69.34.53								
89	GERMAIN Caroline - Tél. : 03.86.72.51.96								
90	KNOEPFLIN Chantal - Tél. : 03.84.58.81.23								
91	NAYAC Eric			Tél. : 01.69.47.19.20	ROBERT Annie	Tél. : 01.69.13.26.40			
92	GEOFFRE Philippe			Tél. : 01.55.58.24.44	Secrétaires-adjoints	KERGOAT Philippe	Tél. : 01.41.20.90.68	BENOIT Luc	Tél. : 01.41.37.84.53
93	BARSACQ Lionel			Tél. : 01.48.57.63.89	mel section- CGT Finances Publiques	DNEF - PASCALIDES Véronique	Tél. : 01.49.91.84.22		
DVNI - WARIN Eric -									
DIRCOFI IDF Est -BAUMONT Yannick - Tél. : 01.55.93.55.19									
DIRCOFI IDF Ouest - MENDIGUREN Inaki - Tél. : 01.55.93.51.41									
DRESG - CASUC Julien - Tél. : 01.57.33.82.58									
DG CENTRALE - SABLONIERE François - Tél. : 01 53 18 09 30									
94	CORTIJOS Alexis			Tél. : 01.43.99.37.57	BOURDEAU Axel	Tél. : 01.43.99.61.56			
95	DESJACQUES Nathalie - Tél. : 01.30.75.72.43								
971	Guadeloupe			FELICE Myriam	Tél. : 05.90.91.81.46	CHENILCO Bertin	Tél. : 05.90.99.14.14		
972	Martinique			SALINE Maryse	Tél. : 05.96.59.03.71	MENZEN William	Tél. : 05.96.59.56.05		
974	Réunion			OLLIVIER Pierrick	Tél. : 02 62 90 88 60	Secrétaire-adjoint	MAILLOT Jean-François	Tél. : 02.62.50.85.76	
973	Guyane			HORATIUS Maxime	Tél. : 05.94.28.99.47	Secrétaire-adjoint	N'DIR Ousmane	Tél. : 05 94 28 99 74	
Nouvelle-Calédonie									
HAOCAS Félix Tél. : 06.87.26.44.26									
Domaine (DNID/CSDOM) - SALEZ Jocelyne Tél. : 01.45.11.63.28									

Modèle de déclaration de satisfaction au bureau RH2A

BUREAU RH-2A-Pôle B

Télédoc 826

Télécopie : 01.53.18.95.34

DECLARATION DES AGENTS EN PREMIERE AFFECTATION (1)

(IMPRIME A SERVIR SEULEMENT SI VOUS N'AVEZ PAS OBTENU VOTRE PREMIER VŒU ET NE SOUHAITEZ PAS QUE VOTRE DEMANDE D'AFFECTATION SOIT REEXAMINEE PAR LA CAPN)

Je soussigné(e) :

(Nom patronymique, prénom, nom usuel)

N° DGI :

DIRECTION DE STAGE :

CONTROLEUR STAGIAIRE ☐ TECHNICIEN-GEOMETRE STAGIAIRE ☐ (1)

affecté(e) au projet de mouvement à :

(direction, résidence, structure)

☐ déclare être satisfait de l'affectation que j'ai obtenue et ne pas souhaiter que ma demande soit réexaminée sur les lignes précédentes.

Fait à, le

(signature)

Document à adresser à la Direction Générale (Bureau RH-2A-Pôle B) par télécopie
avant le dernier jour des débats en CAPN

(1) cocher les cases correspondantes.

Les dates à connaître - L'aide de la CGT

- **Dépôt des fiches de vœux : le 28 janvier** à l'ENFiP (encore une fois la campagne des 1^{ères} affectations va être très courte entre l'ouverture d'AGORA VŒUX et la date limite de dépôt !).
- **CAP de titularisation : les 13 et 14 juin 2013** lors de cette CAP, vous serez titularisés, avec date d'effet au 1^{er} octobre 2013.
- **CAP de 1^{ères} affectations :**
 - > Parution du projet d'affectations : **22 mai 2013** (disponible sur ULYSSE et auprès de la CGT).
 - > Préparation de la CAP nationale par les élus de la CGT : **du 4 au 10 juin 2013.**
 - > Parution du mouvement définitif : **4 juillet 2013.**

Confiez aux représentants de la CGT un double complet de votre fiche de vœux accompagné de tous les justificatifs.

Les élus de la CGT de la CAP nationale des contrôleurs n° 6 :

- | | |
|----------------------|--------------------------|
| ▶ Michel RABILLARD | ▶ Nathalie GHIO |
| ▶ Jocelyne SABLE | ▶ Séverine DORRMANN |
| ▶ Pascal GRANET | ▶ Michel MERLE |
| ▶ Patrick COSSEC | ▶ Jorge DEVECCHI |
| ▶ Richard BORDONNEAU | ▶ Béatrice CHIRON-SAICHE |



VOS CORRESPONDANTS CGT :

▶ Fanny DE COSTER

Responsable nationale du suivi de l'ENFiP

06.32.08.28.56 / 01.55.82.80.83

fanny.de-coster@dgfip.finances.gouv.fr

▶ Nathalie MICHALCZENIA

Élue en CAP A et chargée du suivi de l'ENFiP

06.74.51.91.81 / 01.55.82.80.77

nathalie.michalczenia@dgfip.finances.gouv.fr

▶ Michel Rabillard (Élu en CAP B)

06.30.49.20.89 michel.rabillard@dgfip.finances.gouv.fr

PERMANENCES "SPÉCIALES PREMIÈRES AFFECTATIONS"

Les élus et militants de la CGT seront à votre disposition pendant les permanences du 7 janvier au (jusqu'à la remise de vos demandes de mutation).

Travaux préparatoires
à la CAP d'affectations

Contactez les élus de la CGT pendant les travaux préparatoires.

☎ 01.55.82.80.80 / 80.72 / 80.73 /
80.74 / 80.75

FAX : 01.55.82.80.66

Assistez aux H.M.I "spéciales premières affectations" le 8 Janvier 2013 à Lyon et le 9 janvier 2013 à Noisy



Construire ensemble
l'action collective
pour gagner



NOM :

Prénom :

Date de naissance : / / N° DGFIP :

ADRESSE ADMINISTRATIVE :

.....

NOM ET PRÉNOM

.....

SERVICE

.....

ENTRÉE - BÂTIMENT - RÉSIDENCE

.....

N° TYPE ET VOIE (EX : AVENUE DES FLEURS)

.....

MENTION SPÉCIALE DE DISTRIBUTION ET N° (EX : BP - TSA - ...) OU LIEU DIT

.....

CODE POSTAL/CEDEX LOCALITÉ DE DESTINATION OU LIBELLÉ CEDEX

Tél. :

Mail professionnel :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

NOM ET PRÉNOM

.....

ENTRÉE - BÂTIMENT - RÉSIDENCE

.....

N° TYPE ET VOIE (EX : AVENUE DES FLEURS)

.....

MENTION SPÉCIALE DE DISTRIBUTION ET N° (EX : BP - TSA - ...) OU LIEU DIT

.....

CODE POSTAL/CEDEX LOCALITÉ DE DESTINATION OU LIBELLÉ CEDEX

SECTION :

☐ ENFiP Lyon ☐ ENFiP Noisy-le-Grand

Groupe :

Montant de l'adhésion : ☐ Contrôleur-stagiaire : 55 €

ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

NVO ☐ (hebdo d'actualité)

OPTIONS ☐ (journal des cadres et techniciens)

VIE NOUVELLE ☐ (journal des retraités)

Date : / /

Signature :

www.financespubliques.cgt.fr • Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr •

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Salle CAP nationales : Tél : 01.55.82.80.72 / 8073 / 8074 / 8075

Bulletin d'adhésion

LA CARRIÈRE DE CONTRÔLEURS ET GÉOMÈTRES

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des finances publiques et le décret n° 2010-983 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des géomètres cadastrateurs des finances publiques définissent les conditions statutaires de recrutement et de déroulement de carrière.

Grade	Echelon	Durée moyenne	Indice majoré (1)
Contrôleur principal	11ème		562
	10ème	3 ans	540
	9ème	3 ans	519
	8ème	3 ans	494
	7ème	3 ans	471
& Géomètre principal	6ème	2 ans	449
	5ème	2 ans	428
	4ème	2 ans	410
	3ème	2 ans	395
	2ème	2 ans	380
	1er	1 an	365

▲ Promotion ▲

- Par Tableau d'avancement :
- au moins 1 an dans le 6ème échelon de C 1ère classe ou géomètre ;
 - au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.
- Par Concours ou examen (pour les Géomètres) professionnel :
- au moins 2 ans d'ancienneté dans le 5ème échelon de C 1ère classe ou géomètre ;
 - au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

Contrôleurs 1ère classe	13ème		515
	12ème	4 ans	491
	11ème	4 ans	468
	10ème	3 ans	445
	9ème	3 ans	425
& Géomètres	8ème	3 ans	405
	7ème	3 ans	390
	6ème	3 ans	375
	5ème	3 ans	361
	4ème	2 ans	348
	3ème	2 ans	340
	2ème	2 ans	332
	1er	1 an	327

▲ Promotion ▲

- Par Tableau d'avancement :
- au moins 1 an dans le 6ème échelon de Contrôleur 2ème classe ou de technicien géomètre ;
 - au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.
- Par Concours ou examen (pour les Techniciens Géomètres) professionnel :
- au moins 1 an d'ancienneté dans le 4ème échelon de C 2ème classe ou de TG ;
 - au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

Contrôleurs 2ème classe	13ème		486
	12ème	4 ans	466
	11ème	4 ans	443
	10ème	3 ans	420
	9ème	3 ans	400
& Technicien géomètre	8ème	3 ans	384
	7ème	3 ans	371
	6ème	3 ans	358
	5ème	3 ans	345
	4ème	2 ans	334
	3ème	2 ans	325
	2ème	2 ans	316
	1er	1 an	314

VOS CORRESPONDANTS CGT :

Les contacts du pôle formation professionnelle, suivi de l'ENFiP et concours de la CGT Finances Publiques :

Fanny DE COSTER
Responsable nationale
06.32.08.28.56
fanny.de-coster@dgfip.finances.gouv.fr

Nathalie MICHALCZENIA
Référente cadre A et élue en CAP Nationale
06.74.51.91.81
nathalie.michalczenia@dgfip.finances.gouv.fr

Michel RABILLARD
(élu en CAP B)
06.30.49.20.89
michel.rabillard@dgfip.finances.gouv.fr
www.financespubliques.cgt.fr

Nos publications

